

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVEN**

Convocation
du 08/10/2026

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 15
Quorum : ----- 08
Présents : ---- 11

Absents : ----- 04
Pouvoirs : ----- 03
Votants : ----- 14

VOTE

Pour : ----- 14
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

**Thonon
Agglomération**

**Délibération
N°2026-64**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : **20 OCT. 2026**

Reçue en Préfecture

Le : **20 OCT. 2026**

*Publié sur le site de la
commune*

Le : **20 OCT. 2026**

Le Maire Gil THOMAS



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVEN**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026

Reçu en préfecture le 20/10/2026

Publié le 20/10/2026

ID : 074-217400530-20261013-D2026_64-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026 à 20H00

L'an deux mille vingt-six le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : THOMAS Gil, DECOMBARD Coralie, LOMBARD Patricia, LEGRAND Patrick, MUSELLA Hélène, NOEL Ruta, MONTEIRO Michael, KELLER Sophie, PONCET Sana, VITTET Julien, MATRINGE Victor.

Absents : CHATEL Christophe, MATRINGE Yann, BERGERON Thomas, BOSSUS Marie.

Pouvoirs : MATRINGE Yann donne pouvoir à DECOMBARD Coralie, BERGERON Thomas donne pouvoir à PONCET Sana, BOSSUS Marie donne pouvoir à KELLER Sophie.

Secrétaire de séance : PONCET Sana

**OBJET Rapport RPQS assainissement collectif et non collectif de
Thonon Agglomération 2025**

Le Maire présente aux conseillers le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) **assainissement collectif et non collectif** pour l'exercice 2025 de Thonon Agglomération, conformément au CGCT et notamment ses articles L.2224-5, D.2224-1 à D.2224-5,

Il rappelle que ce document est produit chaque année pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ **PREND ACTE** du rapport assainissement collectif et non collectif 2025 de Thonon Agglomération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Sana PONCET